



DANIEL JEAN RICHARD

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## SUISSE

**ABONNEMENTS**

Un an	Six mois:
Suisse . . . . Fr. 6.—	Fr. 3.—
Union postale » 12.—	» 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance.	

Paraisant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

**ANNONCES**

suisses 20 d., offres et demandes  
de place 10 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

**Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal**

Bureau des Annonces : HASENSTEIN &amp; VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

**Les assurances fédérales**

*Rapport de la Commission du Conseil national sur le projet d'assurance contre les maladies et les accidents.*

Le rapport de M. Hirter, au nom de la commission du Conseil national sur le projet d'assurance contre les maladies et les accidents vient de paraître; en voici le texte :

Monsieur le Président et Messieurs,

Votre commission unanime vous recommande l'adoption du projet, avec les amendements proposés.

Les subsides fédéraux ont été sensiblement augmentés, sans toutefois compromettre l'équilibre de nos finances.

Grâce au fait que la Confédération contribuera aux primes et aux frais d'administration de l'établissement-accidents, et ensuite des autres avantages dont cet établissement jouira, les charges de l'employeur ne seront pas plus élevées que jusqu'à présent. D'autre part, l'employeur pourra se féliciter du remplacement de la responsabilité actuelle par l'assurance; il n'aura plus de contestation avec ses employés et ouvriers, ensuite d'accidents, non plus qu'à s'occuper de la liquidation des sinistres; la question de savoir s'il s'agit d'un accident professionnel ou non ne se posera plus. Nous avons dispensé l'employeur des avis d'entrée et de sortie, et rendu les rapports avec l'établissement aussi simples que possible.

L'ouvrier trouvera une ample compensation au régime actuel, par l'amélioration des soins médicaux dans les caisses-maladies et dans l'assurance-accidents. Le paiement de rentes, au lieu de l'indemnité actuelle en capital, constitue pour le lésé et sa famille une grande tranquillité et représente en soi une prestation beaucoup plus considérable. A cela s'ajoute l'inclusion des accidents non-professionnels.

Le projet avec les amendements que nous proposons, est également avantageux pour le personnel des entreprises de transport. La responsabilité des chemins de fer ne s'applique en effet qu'au personnel de l'exploitation et aux autres employés qui ont affaire avec elle. Par contre, les employés et ouvriers des ateliers, des dépôts, de même que le personnel occupé à du matériel au repos (chargement, déchargement, nettoyage de wagons, etc.), sont régis par la loi de responsabilité des fabricants, avec ses indemnités limitées à un maximum insuffisant; une exception n'a lieu que dans le cas où le travail doit être fait avec une hâte particulière, causée par l'exploitation. Ainsi donc la loi de responsabilité des chemins de fer ne s'applique pas à l'ensemble de ces entreprises, mais seulement à leur exploitation proprement dite; un grand nombre d'em-

ployés et d'ouvriers se trouvent exclus du bénéfice de cette loi, et même le personnel de l'exploitation proprement dite ne peu invoquer que la loi sur la responsabilité des fabricants, si le hasard veut qu'un accident l'atteigne au cours d'un travail, même professionnel, sans relation avec l'exécution des transports. En résumé, le personnel des entreprises de transports est soumis en principe à deux régimes différents, et en outre, pour une partie de ce personnel, le droit applicable à ses accidents professionnels dépend de leur nature technique; il serait superflu d'insister sur la complication et l'insécurité de droit qui résultent de cette situation. Avec l'assurance, au contraire, chaque employé ou ouvrier d'une entreprise de transports aura la garantie de recevoir, ensuite de chaque accident, même non-professionnel, une indemnité convenable.

Contrairement à la responsabilité des fabricants, celle des entreprises de transports n'est pas limitée à un maximum et ne connaît pas de réduction pour cas fortuit; mais la jurisprudence a consacré une réduction, qui peut atteindre 20 %, pour l'avantage d'une indemnité en capital, et une autre réduction de 20 % au maximum en raison de la diminution de capacité de travail qu'aurait subie le lésé dans sa vieillesse. Une statistique des jugements publiés du Tribunal fédéral et des règlements de sinistres opérés par les chemins de fer fédéraux en 1905 et 1906 fait ressortir une réduction moyenne d'environ 25 %. Contrairement à une opinion trop répandue, les victimes d'accidents causant une invalidité ne bénéficient donc pas, actuellement, d'un dédommagement complet, et le taux moyen d'indemnité n'est que d'environ 75 %.

D'après le projet amendé par nous, l'indemnité sera de 70 % au lieu des 75 % actuels, dans les cas d'invalidité, et de 80 % au lieu du salaire intégral si l'accident ne cause qu'une incapacité de travail passagère. Mais ce désavantage se trouvera amplement compensé par le fait déjà signalé que les taux de la loi nouvelle s'appliqueront aussi aux accidents pour lesquels la loi de responsabilité des fabricants n'accordait jusqu'ici, à des employés ou ouvriers d'entreprises de transports, que des indemnités beaucoup moindres. En outre, une réduction de l'indemnité n'aura pas lieu en cas de faute légère; et en cas de faute grave, cette réduction ne pourra plus être que de la moitié. Enfin, en fixant à 60 % du gain du défunt le maximum des rentes de survivants, nous faisons bénéficier le conjoint, les enfants et aussi les parents plus éloignés — qui recevraient rarement quelque chose — de rentes d'une valeur très supérieure à celle de l'indemnité que le juge déterminait jusqu'ici selon son libre-arbitre.

La modeste contribution aux primes que le projet met à la charge des employés de chemins de fer n'est que le prix de la couverture des accidents non-professionnels. En tant que ces accidents donnent déjà lieu à prestations de la part

des caisses de secours, les contributions du personnel aux frais de ces caisses ou de l'assurance seront nécessairement réduites ou supprimées, car il est évident que, pour une seule et même indemnité, le personnel ne saurait devoir payer à double. Cette question sera réglée lors de l'entrée en vigueur de la loi.

Les caisses d'assurances contre les maladies bénéficieront d'un allégement très sensible, du fait des subsides fédéraux, et d'un puissant encouragement dans leur œuvre humanitaire.

En limitant les assurances volontaires de l'établissement officiel, le projet réserve encore un grand domaine à l'activité des sociétés d'assurances; bien plus, en vulgarisant l'idée de l'assurance la nouvelle législation facilitera aussi aux sociétés privées l'extension de leurs affaires.

Nous vous recommandons chaudement le projet amendé par nous et qui, nous en sommes convaincus, réalisera une grande œuvre sociale.

Le projet actuel ne consacre pas en toutes choses une solution définitive, il pose tout au moins les bases de développements ultérieurs, et ouvre ainsi d'encourageantes perspectives pour l'extension des assurances contre les maladies et les accidents à des cercles toujours plus étendus de la population.

Au nom de la Commission du Conseil national:  
Le rapporteur : HIRTER.

**L'avenir de l'Australie**

La doctrine économique de l'Australie est le protectionnisme. Ses hommes d'Etat n'ont qu'un but : protéger les fabricants australiens contre toutes les industries rivales.

Le parti ouvrier possède la clef de la politique fiscale de l'Australie; un tiers de ses membres est libre-échangiste. Malheureusement, le pays ne produit pas suffisamment pour ses besoins, il faut donc recourir à l'étranger pour obtenir les produits nécessaires à la consommation générale. Ce que veulent les Australiens, c'est l'abolition et l'exclusion de tout produit fabriqué à l'étranger. L'Angleterre est considérée par les Australiens comme un pays étranger, dont les importations sont contraires aux intérêts du pays, parce que ses produits y sont importés grâce à un tarif favorable. La politique de l'Australie tend à se séparer de l'Angleterre et à créer des industries nationales qui la rendront indépendante de la mère-patrie. Peut-elle le faire? C'est douteux. Son manque de population lui interdit une politique séparatiste pour le présent. Elle a trouvé un excellent client dans John Bull et elle ne saurait s'en passer.

**Les habitations ouvrières en Angleterre**

Le parti libéral fait beaucoup pour les classes ouvrières comme le témoignent les divers actes

qu'il vient de faire passer. M. Burns, le député ouvrier devenu ministre, s'occupe de mener à bien de grandes réformes sociales. Il vient de présenter son projet de loi sur les habitations ouvrières. Le but du projet de loi est de purifier les grands centres industriels, les quartiers où pullule une population hétéroclite, où grouille le vice sous toutes ses formes, de créer à la campagne des jardins, des maisonsnettes sanitaires, des villes modèles où l'ouvrier trouvera le bien-être physique dont il a tant besoin et où il ne sera plus contaminé et influencé par l'immoralité latente de la ville. Les enfants se ressentiront de cette réforme et deviendront des citoyens sains de corps et d'esprit. C'est un moyen de régénération physique et morale digne d'une grande nation.

L'Angleterre est la première nation européenne qui s'est occupée de réformer l'état sanitaire des villes ; depuis, les épidémies ont diminué. Le projet de loi de M. Burns donne des pouvoirs plus étendus aux municipalités et leur permet d'accepter des dons de riches propriétaires fonciers et de les compléter à l'aide d'emprunts. Les municipalités pourront aussi s'entendre avec des compagnies et des particuliers pour contribuer à l'embellissement des villes.

### Association suisse des Chefs d'ateliers Décorateurs de boîtes et cuvettes

Dimanche 24 mai, avait lieu à La Chaux-de-Fonds, à l'Aula du Collège, la réunion annuelle de la Fédération des chefs d'ateliers décorateurs.

La participation était nombreuse ; des délégations de Genève et de divers groupements de la boîte argent étaient présents.

Les rapports de gestion et de l'inspecteur constatent la marche prospère de l'Association malgré l'accalmie survenue dans l'industrie horlogère.

Sur le boni de l'exercice, une somme de mille francs a été destinée pour réserve spéciale. Le Fonds de garantie versé, ascende à ce jour à fr. 33.000.

Il a été accepté un complément d'article des statuts fixant la contribution de sortie à fr. 300, visant naturellement le démissionnaire qui continuerait l'exploitation de son atelier. Une demande de la Fédération ouvrière pour la fermeture des ateliers, un jour par semaine, provoque une discussion intéressante à plus d'un point de vue ; finalement il est décidé de fermer les ateliers le lundi et le samedi après midi, soit 1 1/2 jour par semaine et cela à partir du 1<sup>er</sup> juin, pour un temps à déterminer selon les circonstances. En somme, tous les assistants étaient heureux du résultat obtenu par notre organisation, et cela surtout en mettant en parallèle la situation présente de notre métier avec celle d'autrefois dans des périodes de crise beaucoup moins intense que celle que nous traversons actuellement.

### Syndicat du fer en Allemagne

Dans une récente assemblée des membres du syndicat rhénan-westphalien, tous les assistants ont donné leur adhésion à la constitution d'un grand syndicat allemand du fer brut.

### Appel à la population de Neuchâtel

Le comité spécial publie un appel à propos de l'horlogerie, dont nous détachons les passages suivants : « La ville de Neuchâtel, bâtie en qu'elle compte les effectifs de environ 300 personnes, est parmi les localités qui subit le moins directement la crise. Elle est d'autant plus sûre de venir en aide à ceux qui, aujourd'hui, sont sans appui. Les horlogers ne resteront donc pas en arrière. »

mouvement de solidarité qui se manifeste en pays neuchâtelois.

Il s'agit pour le moment de réunir un certain nombre de dons, en nature ou en espèces, destinés à la loterie déjà organisée et dont le tirage aura lieu dans quelque temps. Des ouvriers de notre ville, que la crise actuelle a réduits au chômage, se présenteront prochainement à domicile pour recueillir les lots. Nous n'avons pas besoin d'insister pour qu'il leur soit fait bon accueil dans toutes nos maisons.

### La crise horlogère à Neuchâtel

Une de nos quatre fabriques d'horlogerie, dit la « Suisse libérale », a commencé à fermer le samedi, une autre va suivre prochainement et la troisième a avisé son personnel que la même mesure serait prise dans ses ateliers au commencement de juin.

### Service des chèques postaux

*Paiements de et pour Londres.* — Le Bankverein suisse, siège de Londres, possède un compte de chèques postaux, n° V. 600, tenu par le bureau des chèques de Bâle, qui peut être utilisé comme intermédiaire pour des paiements à faire à Londres. A cet effet, le dit compte est mis expressément à la disposition tant des titulaires de comptes de chèques postaux que d'autres personnes, maisons de commerce et associations. Pour le moment, le service est limité à la place de Londres.

Le bureau des chèques de Bâle notifie au Bankverein suisse à Londres les versements et les virements effectués sur son compte, en Suisse, et lui transmet les coupons des bulletins de versement et les bulletins de virement y relatifs, et le Bankverein suisse à Londres paie les sommes aux bénéficiaires ou les porte à leur crédit.

Les taxes suivantes sont perçues pour les versements et les virements effectués sur le compte du Bankverein suisse à Londres, avec ordre de paiement à Londres : a. Pour les versements : jusqu'à 100 fr. 25 cts., au-dessus de 100 fr. jusqu'à 200 fr. 30 cts., au-dessus de 200 fr. jusqu'à 300 fr. 45 cts., et ainsi de suite, par fr. 100 ou fraction de fr. 100 en sus, 45 cts. de plus. b. Pour les virements : jusqu'à 200 fr. 20 cts., au-dessus de 200 fr., jusqu'à 300 fr. 30 cts., et ainsi de suite, par 100 fr. ou fraction de 100 fr. en sus, 10 cts. de plus.

Ces taxes sont déduites, lors du paiement, des sommes versées ou transférées par virement. Si, par exemple, on a versé en Suisse fr. 470, il ne sera payé à Londres que l'équivalent de fr. 469,25 (fr. 470 moins la taxe de 75 cts.), et si c'est par un virement de fr. 900 que l'ordre de paiement a été donné, il ne sera payé à Londres que l'équivalent de fr. 899,10 (fr. 900 moins la taxe de 90 cts.).

Pour les versements à effectuer sur le compte de chèques du Bankverein suisse, à Londres, on utilisera le bulletin de versement ordinaire, qui sera rempli conformément à sa contexture. La somme versée doit être indiquée en francs et centimes sur le bulletin. Au verso du coupon, il faut indiquer l'adresse du bénéficiaire. Il est recommandé tout particulièrement de désigner avec exactitude la personne à laquelle le montant doit être payé, de manière à éviter toute confusion. Il n'est pas admis de faire des communications sur le coupon à l'intention du bénéficiaire. Si le déposant désire qu'il soit payé intégralement à Londres une somme donnée en monnaie anglaise, il y a lieu d'en faire mention sur le coupon, en indiquant le montant en livres sterling, shillings et pence. Dans ce cas, le paiement sera fait, à Londres, au cours de 1 Lst. = fr. 25,26. Si, par exemple, un déposant veut faire payer à Londres 7 Lst., il aura à verser (7 × 25,26 = 176,82, plus la taxe de 30 cts.) = fr. 177,42.

De même, les titulaires de comptes de chèques postaux qui veulent faire effectuer, par virement, un paiement à Londres, au moyen du compte de chèques du Bankverein suisse à Londres, doivent indiquer au verso du chèque y relativ ou, mieux encore, au verso d'un bulletin de virement annexé au dit chèque, le nom du bénéficiaire, d'une manière assez précise pour éviter toute confusion. Le chèque doit être émis en monnaie de francs. Si le titulaire de compte demande qu'une somme donnée en monnaie anglaise soit payée intégralement, il doit indiquer cette somme en livres

sterling, shillings et pence sur le chèque ou sur le bulletin de virement. Dans ce cas aussi, le paiement aura lieu au cours de 1 Lst. = fr. 25,26, de sorte que le paiement, à Londres, d'une somme de 7 Lst. nécessiterait un virement de (7 × 25,26 = 176,82, plus la taxe de 20 cts.) = fr. 177,02.

Le Bankverein suisse à Londres accepte également des versements et autres ordres à fin de paiement ou de virement, en Suisse, par l'intermédiaire de son compte de chèques postaux.

Les versements ou autres ordres reçus à Londres à fin de paiement, en Suisse, sont notifiés par le Bankverein suisse au bureau des chèques de Bâle, qui avise au paiement ou au virement en faveur du compte du bénéficiaire. Si le déposant soit le mandant à Londres, ne donne pas expressément une disposition contraire, l'ordre de paiement en faveur d'un bénéficiaire qui possède un compte de chèques postaux est effectué par voie de virement.

Les taxes suivantes sont perçues pour les paiements de Londres en Suisse : a. Pour les mandats de paiement, 1 1/8 % de la somme à payer, plus 5 cts. pour chaque paiement. Les fractions inférieures à 5 cts. sont arrondies au 5 soit 10 cts. supérieurs. La taxe minimum est de 30 cts. par paiement. b. Pour les virements, 1 % de la somme transférée, mais au minimum 20 cts. pour chaque virement. Ces taxes sont également déduites de la somme à payer. Les versements et autres ordres à fin de paiement sur la Suisse sont reçus, à Londres, au cours du jour.

L'entrée en vigueur de ce service de paiement est fixée au 1<sup>er</sup> juin 1908.

### Un congrès de fabricants d'horlogerie français

En France, dit *Le Moniteur de l'Industrie horlogère*, nos fabricants d'horlogerie marchent de plus en plus vers l'entente. Un congrès vient d'avoir lieu à Besançon et une vingtaine de fabricants d'horlogerie, des plus notables, délégués des syndicats de Besançon, Morteau et Montbéliard, étaient présents. L'accord le plus parfait a régné, paraît-il, et un banquet très cordial est venu le cimenter.

Souhaitons que cette entente soit durable et que nos fabricants envisagent enfin les moyens d'agir en commun pour propager leurs produits dans les divers pays à l'exemple des Suisses.

Rappelons à ce propos l'idée qui fut un jour exposée dans nos colonnes : création d'un comptoir d'échantillons à la Chaux-de-Fonds et d'établissements similaires à Paris, Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Milan, Berlin, etc. Nos industriels, en louant des comptoirs à frais communs, en prenant de bons représentants à la commission parlant la langue du pays, arriveraient à planter les montres françaises dans les différents pays.

D'associations de fabricants produisant des genres différents (ne se faisant nullement concurrence par conséquent) peuvent sortir des organisations commerciales susceptibles du meilleur rendement.

### Brevets d'invention

(Communication de l'Office général des Brevets d'invention A. Mathey-Doret, ingénieur-conseil, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).)

#### France.

N° 385812. — Dispositif pour empêcher le démontage du ressort spiral de montre. — J. Lichtenstein et G. Rosenthal.

N° 386038. — Montre. — Société horlogère Reconvilier.

N° 386224. — Pendule électrique réceptrice oscillante permettant de voir l'heure de toutes positions sans fils souples extérieurs. — Société L. Vigreux et L. Brillié.

N° 386322. — Réveil-matin électrique. — R. Simon.

*Allemagne.*

- N° 497339. — Dispositif de remontage par la couronne comportant entre cette dernière et la tige de remontoir un corps intermédiaire élastique. — Jean-Chles Brunner, Zurich (Suisse).
- N° 497340. — Mécanisme de sonnerie à râteaux. — Schlenker & Kienzle, Schwenningen.
- N° 497341. — Electro-aimant destiné surtout aux horloges électriques. — Carolus Arnold, Hambourg.
- N° 497436. — Suspension de pendules d'horloge, remplaçant le couteau par un fil de fer de section circulaire. — Otto Denner, Nuremberg.
- N° 497637. — Réveil central, électrique, pour hôtels et autres installations. — Otto Ruhr, Alsleben a. d. Saale.
- N° 497854. — Dispositif de remontage électrique pour pièces d'horlogerie dont le mouvement commande le commutateur du moteur effectuant le remontage. — Steiger & Besançon, La Chaux-de-Fonds (Suisse).
- N° 498000. — Disposition d'horloges électriques dans un réseau téléphonique. — Bruno Krausse, Solingen.
- N° 498001. — Compteur de dents pour roues d'horlogerie. — Auguste Messing, Bichofstein.
- N° 498147. — Dispositif pour déterminer la longueur des spiraux de balancier par l'application de deux ressorts-spiraux l'un contre l'autre. — Jacob Schnakenburger, Baden.
- N° 498231. — Compas pour déterminer et mesurer les dimensions des verres de montres. — Albert Guénineau, Avignon (France).
- N° 498426. — Pendule électrique, pour horloges, avec impulsion élastique. — Otto Denner, Nuremberg.

*Angleterre.*

- N° 27135/1907. — Cadrans d'horloges. — C. Legg, Londres.
- N° 27331/1907. — Boîte de montre. — J. Bailey, Birmingham.
- N° 27714/1907. — Horloge. — Aktiebolaget Svenska Elektriska Urfabriken, Stockholm (Suède).

- N° 29129/1907. — Montre. — H. E. Samuel, Wiltshire.
- N° 29312/1907. — Horloge, allumeur et extincteur de gaz. — E. C. R. Marks, Londres.
- N° 29398/1907. — Enregistreur de temps. — T. R. Hewitt, Prescot, Lancashire.

*Etats-Unis d'Amérique.*

- N° 883992. — Dispositif indicateur de temps pour horloges. — William F. Wentz, New-York.
- N° 884686. — Dispositif pour frapper dans les montres et mouvements d'horlogerie. — Carl H. J. Stricker et Edouard Meyer, Saint-Antonio.
- N° 884961. — Mouvement d'horloge. — Gustave Sylvan, Johannes B. Sylvan et Emile W. Sylvan, Colombie.
- N° 885149. — Boîte de montre. — Walter H. Fitz Gerald, New-York.
- N° 885366. — Horloge-contrôle pour employés. — Abraham A. Newman, Chicago.
- N° 885503. — Indicateur de stations. — Christian Miller, Chicago.
- N° 885975. — Protège-montre. — Horace N. Bolton, Paterson, N. J.
- N° 886157. — Horloge électrique. — Dominique Sandretto, Ladd, Ill.
- N° 886196. — Bariquet de montre. — Lewis A. Faller, Nasville, Tenn.

**IMPORTATION ET EXPORTATION D'HORLOGERIE pendant l'année 1907**

	Importation		Exportation		Quantité exportée dans la même période 1906
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	
Métaux, orfèvrerie et bijouterie					
Or non ouvré . . . . . q netto	14.048	148.507.744	10.435	2.895	9.982.933
Argent non ouvré . . . . .	110.991	121.430.992	108.376	26.619	2.933.675
Or monnayé . . . . .	6.804	21.096.497	18.894	8.809	27.307.950
Argent monnayé . . . . .	138.247	27.649.606	135.813	43.670	8.733.908
Orfèvrerie et argenterie . . . . .	141.347	2.386.384	11.766	1.166	358.607
Bijouterie vraie . . . . .	6.019	5.926.039	6.265	3.236	10.371.067
Horloges et montres			Pièces		59.688.140
Pièces	117.196.962	845.456	301.057	1.382.322	Pièces
Horloges de montres, finies, nikkel, etc.	310.402	604.605	9.896	29.901	1.296.160
— — — — — argent	17.931	9.764	4.466	12.920	443.274
— — — — — or . . . . .	4.668	77.388	14.458	2.594.745	53.533
Montres nickel, etc. . . . .	13.192	75.756	12.454	3.139.252	4.462.071
— — — — — argent . . . . .	2.934	498.450	3.498	90.628	3.135.991
Chronographe, montres à répétition, etc.	34	3.105	120	32.663	1.910.905
336.633	1.295.642	331.038	10.429.971	2.227.853	15.634
Pièces détachées finies . q netto	440	895.206	131	895	10.517.568
					754

Observations : 1<sup>e</sup> Où l'exportation dépasse l'importation, les chiffres sont imprimés en caractères gras. — 2<sup>e</sup> Les valeurs ne sont communiquées que trimestriellement. — 3<sup>e</sup> Une comparaison avec les résultats de l'année écoulée n'est possible que pour les rubriques comprenant dans le nouveau tarif les mêmes articles que dans l'ancien.

# ULYSSE NARDIN — PAUL-D. NARDIN, Successeur LE LOCLE et GENÈVE H 10862.C 251 PRIX aux Observatoires

# CHRONOMÈTRES MARINE et POCHE et COMPLIQUÉS

Montres simples de précision par procédés mécaniques 1921  
Grand Prix : Paris 1889 - 1900. Milan 1906.

**VERITABLE ROSSKOPF & C<sup>IE</sup> PATENT La Chaux-de-Fonds (Suisse)**

**Exiger La „Lyre“ au centre de la marque. • •**

**AECHT GENUINE**

**Montres de précision anti-magnétiques, ayant obtenu les plus hautes récompenses**

**H 10017 C 477**

## Renseignements commerciaux et Contentieux

### F.-X. MOESCHLIN

Successeur de J.-A. Tritschler

BALE (Suisse)

Maison fondée en 1869

Service prompt et conscientieux. Conditions d'abonnement favorables. Relations universelles ; plus de 20,000 correspondants dans tous les pays.

ZURICH

H 5144 Q 987

## FABRIQUE DE BOITES ARGENT ET GALONNÉES

### J. Meier & Cie, St-Imier

Installation moderne — H 753 J 1738

Boîtes en tous genres

Spécialité de genres lentilles extra plates

Prompte et sérieuse exécution. — Téléphone.

**La Manufacture d'Horlogerie „LE PHARE“ AU LOCLE (SUISSE)**

fournit avantageusement tous les genres de **MONTRES à RÉPÉTITION** en grandeurs de mouvements 17 à 24 lignes

**Bureaux techniques.**

Tous les calibres sont la propriété de la maison. H 10107 C Plus de 200 modèles différents. 4161

**GRAND PRIX: MILAN 1906**

## Fabrique de cadrants métalliques

### Kohly & Etienne

Téléphone 120 BIENNE EXPORTATION

Nouveautés en tous genres: 1500 dessins différents

Installations spéciales pour la série. **Centrage absolu.**

Echantillons et prix à disposition.

1514

## Fabrique de Cadrants métal en tous genres

### Nydegger-Monnier, Bienne

Rue du Musée, 16a

Promenade de la Suze, 29

Téléphone 96 - Force électrique

4237

# Avis.

Par suite de l'emploi uniforme du système métrique au calibrage de verres de montres, la Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, à Strasbourg, ne calibre plus ses verres que par  $\frac{1}{10}$  de m|m.

Le tableau de comparaison entre les anciennes mesures et le système métrique, employé jusqu'à présent, a été reconnu dans la pratique comme trop inexact pour pouvoir servir de base aux commandes d'après le millimètre et ses divisions de  $\frac{1}{10}$  de m|m.

Afin d'éviter des différences de mesures, et pour faciliter l'introduction des verres de montres par  $\frac{1}{10}$  de m|m, il est de toute nécessité que chaque consommateur demande à son fournisseur les verres par  $\frac{1}{10}$  de m|m seulement.

H 7236 C 4197

La Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, à Strasbourg, livre tous les genres de verres de montres dans toutes les grandeurs, depuis 3 jusqu'à 85 millimètres et au-dessus, en  $\frac{1}{10}$  de m|m, depuis le plus petit jusqu'au plus grand diamètre.

Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited,  
Strasbourg (Alsace).

**Fritz Lüthy & Co**  
Pieterlen - Perles (Suisse)

Exportation

Fabrique de Pierres fines pour l'Horlogerie  
Spécialité : Qualités soignées et trous olivés

Usine électrique

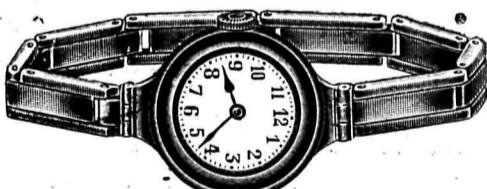
H 10260 C 883

Installations modernes

## Maison spéciale pour la fabrication de BRACELETS-MONTRES EXTENSIBLES

simples, solides, élégants

Systèmes et modèles variés. — Brevetés dans tous les pays.



Livrés aux fabricants  
d'horlogerie prêts à y fixer  
les calottes. H 6745 C

Pratiques et commodes,  
tenant ferme  
dans toute position.

Envoy d'échantillons  
sur demande

1078

en or, argent, double  
acier oxydé



Seul fabricant:  
**J. Emrich, Pforzheim**

## BANQUE DE BIENNE

Capital: fr. 750,000

Réserve: fr. 150,000

Nous recevons des dépôts de fonds portant intérêt:  
en Compte-courant à 3 $\frac{1}{2}$  %, disponibles et sans commission;  
sur Livrets d'Epargne à 4% de fr. 1.— minimum, remboursables moyennant avertissement de 1 à 3 mois suivant les montants;  
contre Bons de Caisse à 4% à 2 ans fixes, munis de coupons semestriels aux 30 juin et 31 décembre, et remboursables après dénonciation de 3 mois.

Le timbre et l'impôt de l'Etat de Berne à notre charge.

Nous accordons des Crédits et des avances sur billets, contre cautionnement ou nantissement, à des conditions avantageuses.

921 BI 1321 Y

BANQUE DE BIENNE.

## BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. — Escompte et encaissement de lettres de change. — Achat, vente et garde de titres. — Encaissement de coupons. — Avances sur nantissement. — Location de coffres-forts. — Renseignements sur placements de fonds et renseignements commerciaux. — Prêts hypothécaires et sur cédules. — Négociation de monnaies et billets de banque étrangers. — Lettres de crédit et chèques sur la Suisse et l'Etranger. — Service d'épargne.

La Banque reçoit les dépôts sur livrets d'épargne à 4% l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois. Elle délivre des bons de dépôts 4% à 1, 2 et 3 ans; ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils portent intérêt dès le jour du dépôt.

H 10009 C 1411

Achat et vente de matières d'or et d'argent. — Or fin pour dorure.

# MANUFACTURE DE MONTRES Aug. REYMOND, Tramelan

et Les Bioux (Vallée de Joux)

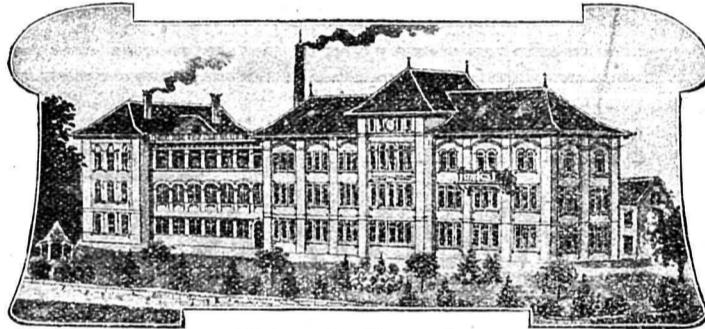
**Montres plates et extra-plates  
lépines et savonnettes**

11, 16, 18 et 19 lig. (12 et 16 size), cylindre et ancre, depuis les genres bon marché aux pièces soignées

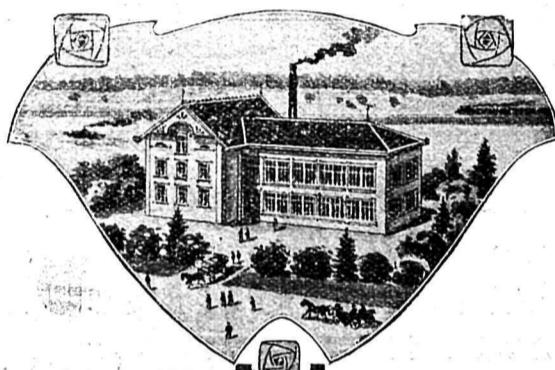


**GRANDE PRODUCTION**

H2037J 2014



Usine de Tramelan



Usine des Bioux

## ■ Usine aux Bioux (Vallée de Joux) ■

pour la fabrication d'ébauches et finissages à différents degrés d'avancement

Entreprise de calibres spéciaux

### Sertissage

Interchangeabilité absolue

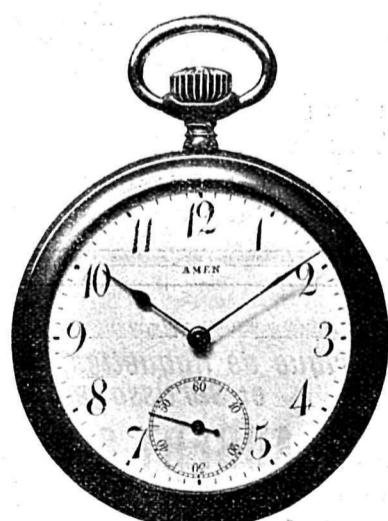
☞ **Prix très avantageux** ☚

Pour combattre la concurrence qui m'est faite par certaines  
fabriques cherchant à copier mes genres et les vendant meilleur  
marché, j'offre à mes clients réguliers ma

### Nouvelle Montre

18" ancre, acier ou mét., mi-plate, à seconde, mise à l'heure à tirette.

Les nouveaux Catalogues sont envoyés gratuitement



**AFFENTRANGER, HAAS & PLATTNER**

H 10565 C

NIEDERDORF (Bâle)

1847

## Spécialités:

Pivotages d'échappements, ancre soignés, sur jauge  
 Vis, tiges de remontoirs,  
 Pignons, chevillots, pieds en laiton, acier et nickel, etc.  
 Procédés mécaniques par machines automatiques

**J.-H. HASLER**

rue de la Paix, 89

LA CHAUX-DE-FONDS

Fabrique d'horlogerie  
 pour tous pays

H 41006 C

1379

**Montres 8 Jours**

Montres balanciers visibles

Système Rosskopf Quantièmes

breveté N° 27957



La dernière nouveauté en Horlogerie  
 est la montre pour  
 docteurs-médecins, dite :

# **Chronographe= Sphygmomètre**

calculant avec une précision  
 mathématique les pulsations du cœur

Breveté en Suisse et à l'étranger

Propriétaires : **Mess. LIPMANN FRÈRES**

Fabricants d'horlogerie à **Besançon** (France)

Seuls concessionnaires et fabricants :

**ED. HEUER & Cie**  
 à **Bienne**

Télégr. : Heuer, Bienne. Téléphone N° 257.

**Avis** aux fabricants de Chronographies et négociants, ainsi qu'aux fabricants de cadans: Tout contrefacteur de ce cadran à pulsations avec ou sans nom „Sphygmomètre“ sera poursuivi.

H 10440 C 1712

*Fabrique de Raquettes, Coquerets, contre-pivots  
 et Sertissages en tous genres*

**PAUL AUBERT & FILS, LE LIEU** (Vallée de Joux)

**Polissage d'acier et vis**

Livraison très rapide. — Prix modérés.

Usine électrique.

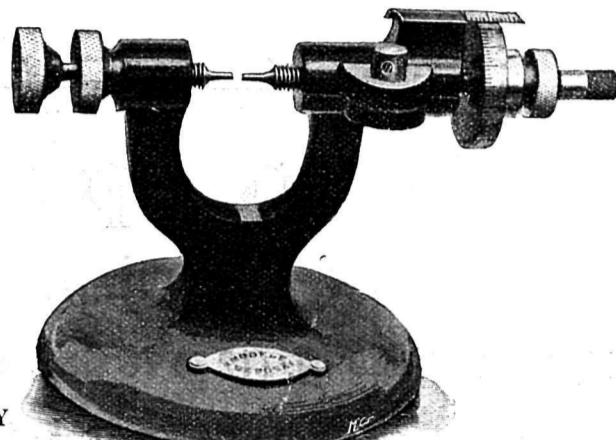
H 20135 L 1542

Téléphone.

## **Horlogerie pour tous pays Siegm. NEUMANN BALE (Suisse)**

Genre Roskopf 17 à 24 lignes. **Nouveauté**: Calibre extra-plat.**Spécialité**: Extra-plat cylindre et ancre, en tous genres.

H 10081 C Echantillons à disposition contre références 1230

**Hermann Fatton, Bienne (Suisse)**

BI 1402 Y

1017

**Nouveau micromètre**

très pratique ; construit spécialement pour l'horlogerie.

**Fabrique d'Horlogerie La Ferrière****Méroz & Cie**

→ à la Ferrière ←

Finissages derniers avancements

Terminaison de la montre rendue la plus

H 10413 C

**facile.**

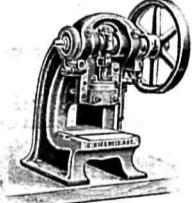
1352

Sertissage. — Echappements.

Installations modèles

**Ateliers de Construction et Fonderies de Fer****ERDMANN KIRCHEIS, Aue en Saxe**  
**Perfectionnement**Précision  
 Spécialités: Toutes machines outils et outillages pour le travail des métaux en feuilles, surtout aussi des presses pour l'Horlogerie.

H 10002 C 1523

Paris 1900  
 Grand Prix  
 Marque   
 Milan 1906  
 Gran Premio  
 de fabriq e  
 Maison fondée en 1861Sur demande catalogues illustrés  
 en allemand, français ou anglais  
 gratis et franco.

Fabrication automatique de fournitures  
 pour horlogerie, petite mécanique, électricité

**Henri Touchon, Le Locle**

Usine électrique

Visserie en tous genres, axes, tiges d'ancre, viroles, clefs de raquettes, doubles plateaux, pitons  $\Delta$ , arbres, noyaux de couronnes, coulants, pignons, transmission, tiges de remontoir, simples ou négatives, chatons, dardaines, pieds, goupilles, etc. Décolletage de pignons, grandes moyennes percées et à tige, petites moyennes, champs, échappements, chaussées minuteries, siettes pour roues, etc., etc.

H 5936 C 1843

Toutes les pièces sur modèle jusqu'à 10 m/m

# FOURNISSEURS

de boîtes métal blane, dorées et acier,  
de cadans, balanciers et aiguilles,  
d'assortiments pour boîtes et échappements,  
et d'autres fournitures

## pour montre Roskopf

sont priés d'adresser leurs offres pour une première commande de  
**100.000 pièces**

sous chiffres D 6510 C à MM. Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Inutile de faire des offres sans indication de prix.

Commerçant énergique  
cherche  
représentation  
d'une fabrique d'horlogerie  
pour l'Allemagne

Offres sous F. N° 1108 à  
W. Friedlin, bureau d'annonces, Strasbourg (Alsace). H 3487 Q 2005

On demande  
pour Juillet prochain un  
**visiteur**

actif et capable pour l'établissement  
de la petite montre ancienne soignée.

Adresser offres détaillées avec  
prétentions de salaire sous E 2539 X à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2003

**BREVETS D'INVENTION**  
MARQUES DE FABRIQUE: DESSINS, MODÈLES.  
OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1858 LA CHAUX-DE-FONDS.  
MATHEY-DORET Ingr. Conseil  
H 44005 C 4550

Kurth Frères  
Granges (Grenchen)

Spécialité Montres de dames  
Cyl. et ancre 1808  
Toujours disponibles  
Assortiments complets en  
Montres argent oxydées fantaisies  
Médaille d'or, Milan 1906

**A VENDRE**  
Nouveau Procédé  
de Plaquée Or  
par Voie Electrique,  
permettant d'obtenir  
dans des Bains froids,  
en 6 Minutes,  
un bon Plaquée  
résistant à l'acide,  
et par une immersion plus  
longue une feuille d'or de  
n'importe quelle épaisseur.  
Calame-Stattmann, Fils, Bienne.

H 747 U 1964

Ebauches  
Système Roskopf

19 lig., sans porte-échappement, 200 douzaines, à vendre à un prix très avantageux.  
Offres sous chiffres B 6504 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2011

## Jeune homme

bien versé dans les affaires, connaissant parfaitement la comptabilité, la correspondance allemande et italienne et passablement bien celle française, cherche place convenable. Est aussi disposé à se rendre à l'étranger. Références de premier ordre à disposition.

Offres s. chiffres J 1866 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2012

## A vendre

## 3000 boîtes

de métal extra-blanc pr volt-mètres de poche, glaces posées; en outre, un stock de boîtes 21 l. brutes, 4000 pièces environ, avec assortiments Louis XV blanches. 2010

**Manufacture de boîtes de montres S. MULLER, Külm** (Argovie). H 6507 C

## Nouveauté

Négociants en horlogerie, désirant monopole pour nouvelle montre 19 l. ancre, avec réglages précis et bon marché, breveté en Suisse et à l'étranger, sont priés d'écrire sous chiffres F 1985 J à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2009



## Pignons

toutes qualités, pris à l'acier rond, sont fournis avantageusement par H 0649a C 1824

**Rodé-Stucky**  
La Chaux-de-Fonds

Travail garanti sur jauge  
Interchangeabilité. Prix avantageux.

**Nouveau**  
Chronographe 16 lignes  
fonctions irréprochables

Répétitions 17 lign. Extra-plates  
1035 Rhabillages H 10105 C

**Ernest Goy-Baud**  
Parc 81, LA CHAUX-DE-FONDS

**A VENDRE**  
30 cart. savonnettes argent 0,800, lentilles 26/12, cadran métal, ancre 15 rubis  
12 " " métal blanc, à cuvettes, " " 15 "  
12 " " acier noir mat, " " 15 "  
12 " lépines, lentilles gal., cuvettes argent, cadans variés, " " 15 "  
12 " " argent, lent., " " 15 "  
50 " " acier, sans cuvette et sans charnière, 7 "  
Pressant. — S'adresser sous chiffres H 2000 U à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2000

## 18 4 galonnée

Comptoir désire acheter par séries régulières 18/4 gal. bon marché. — Faire offres sous chiffres F 6518 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2016

## Visiteur

On demande un acheteur capable de diriger un petit atelier d'acheteurs, et pour achever lui-même des montres genre bon courant. S'adr. sous H 4271 H à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2022

## Achetons

n'importe quelle quantité 1961  
Cartons d'établissement usagés pour grandes pièces.

Société Horlogère de Reconville.

## Assortiments Roskopf

Fritz GRANDJEAN  
H 40085 C Le Locle 243

## Mécanicien

sérieux, actif, expérimenté et disposant de quelques mille francs, cherche à entrer comme intéressé ou

## Associé

dans fabrication quelconque.

Adresser offres sous chiffres M 6535 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2021

On cherche pour une importante fabrique de ressorts de montres un Visiteur

actif et capable. Position stable. Bons appointements.

Adresser les offres sous chiffres G 6521 C à Messieurs Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2017

## PAUL PIGUET-CAPT

Brassus (Vallée de Joux)

Montres compliquées de tous genres

Rattrapantes H 21695 L Extra-plates. 1801

On offre à vendre  
une excellente  
**= Automobile =**

légère, à 2 places, neuve, au prix de fr. 2500 et une automobile à 4 places remise à neuf, pour 2000 fr. On échangerait contre des montres or et argent ou montres nickel très bon marché.

Adresser offres sous chiffres H 2006 J à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2006

**Huile SINE DOLO**  
H 10056 C Qualité extrafine pr montres 1520  
Huile p' Barillets, Pendules et Boîtes à musique  
Graisse pour mécanisme de Remontoirs  
Fabriquées par **L. ROZAT**,  
fabric. d'horlogerie soignée, CHAUX-DE-FONDS

## CAISSE D'ÉPARGNE DE NEUCHATEL

Par décision de la Direction, du 16 avril 1908, le montant maximum des livrets est porté à 5,000 francs, et la somme qui peut être versée dans une annuité sur le même livret est fixée à fr. 2,000.—

L'augmentation par la seule capitalisation des intérêts se trouve ainsi supprimée. H 3829N 1918

Taux d'intérêt : 4 %.

Ces nouvelles dispositions sont immédiatement applicables. Neuchâtel, avril 1908.

LA DIRECTION.

Une fabrique d'ébauches et de montres

demande  
**un Correspondant**

connaissant la branche.

Offres sous chiffres K 6528 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2019

## GALILEO GALILEI, MILAN

Giornale degli Orologi  
seul journal d'horlogerie en Italie  
2 Nos par mois

Pour la publicité s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler A.-G.

Tarif et Nos specimen à disposition.

**BREVETS**  
**D'Chimie**  
**Dr. Forrer & Hug**  
**BALE - Succès à Zurich**  
Modèles MARQUES  
Stabilisat. 10  
Hc 5298 Q 993

## FABRIQUE D'AIGUILLES

H 2636 N pour tous pays 1687

**CHs KAUFMANN, Fleurier**

Successeur de Kaufmann frères

Maison fondée en 1850. Téléphone

VIVEU céderait sup. mag. horl. bij. pl. prospr., quart. centr. Fr. 45,000 francs et march. Gr. concess. au compt. Vve Barre, Roanne (Loire). Hc 12276X 1916

## Livres d'établissement

livrables de suite.

Modèle A (3 cartons à la page)

N° 1. — Papier surfin fort, 500 pages, reliure soignée, toile noire, dos et coins peau, étiqu. dorées, incrustées fr. 19.—

N° 2. — Papier fin mi-fort, 500 pages, bonne reliure, toute toile, étiqu. imprim. fr. 15.—

Modèle B (6 cartons à la page)

N° 1a. — Papier surfin fort, 500 pages, reliure soignée, toile noire, dos et coins peau, étiqu. dorées, incrustées fr. 25.—

N° 2a. — Papier fin mi-fort, 500 pages, bonne reliure, toute toile, étiqu. imprim. fr. 21.—

Pour les envois au dehors: Port en sus

Feuilles spécimens à disposition

Lithographie et Typographie

R. HAEFELI & Cie

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold Robert, 43 bis et 14

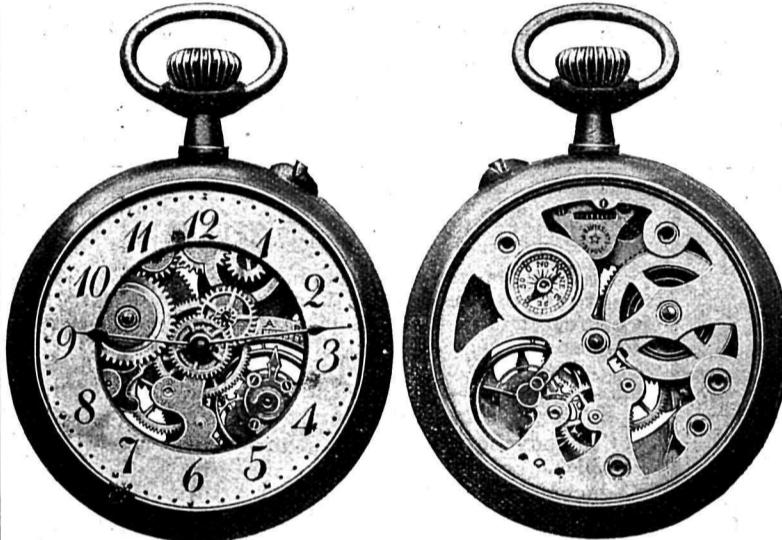
FABRICATION D'HORLOGERIE  
LUTERBACHER-SCHLAEFLI, Soleure (Suisse)

**Spécialité:** II 10088 C  
11 et 13 lignes ancre lépines et savonnettes en tous genres et pour tous pays. 973

Manufacture d'Horlogerie  
**Edouard Hosotte**  
à SELONCOURT (Doubs, France)

**Nouvelles créations :**

Montre transparente à cylindre, avec Boussole ou Photographie métal, acier, électro et argent



**Spécialité de Montres et Jeux bon marché**  
Cylindre et Système Roskopf, 16, 17 et 19 lignes

**MONTRE PLATE**

Echappement visible — Mouvement visible sur le cadran  
H6256C ◇ Boîtes fantaisie variées ◇ 1937

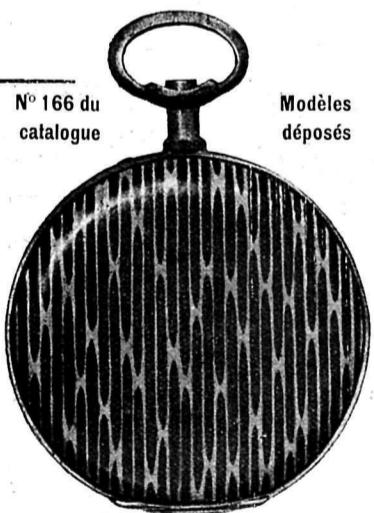
**Germain Pochon**

Graveur-Décorateur-Nielleur

**Genève****Joaillerie-Ciselure**

FANTAISIES

FRAPPE - NIELLAGE

**Véritable Niel de Genève**Boîtes Niel et Eau-forte  
prêtes à recevoir le mouvementSeul propriétaire du 1793  
H1507X modèle ci-contre.  
— Les contrefacteurs seront poursuivis. —**Fabrique Suisse de Boîtes de Montres**

ARGENT, ACIER ET MÉTAL (S. A.)

71, Alexis-Marie Piaget — **LA CHAUX-DE-FONDS** — Alexis-Marie Piaget, 71

Spécialités en boîtes livrées finies pour tous pays  
H 10602 C de tous genres et formes 1798

en argent, acier, nickel, électro et nacre

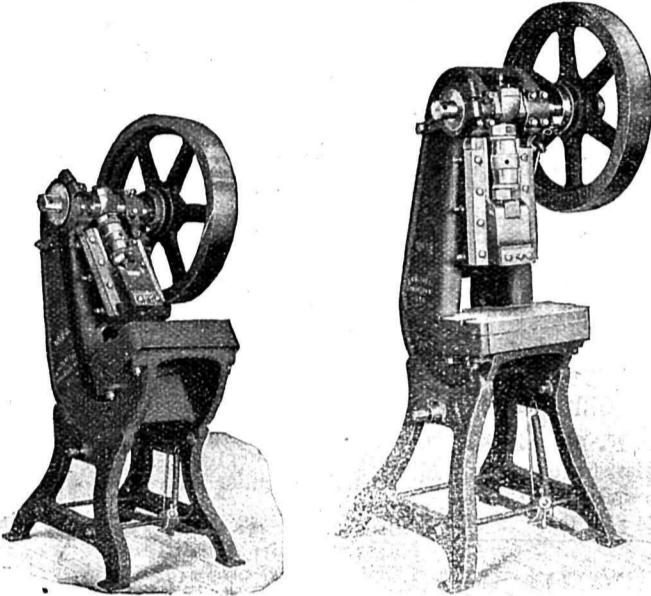
Boîtes finies pour Mouvements américains pour mise à l'heure négative

Imprimerie de la Fédération horlogère suisse (R. Haefeli &amp; Cie), Chaux-de-Fonds.

**"BLISS"****Presses à bâti inclinable**

Ce genre de presses, construit en un type et douze grandeurs, peut être employé et adapté à un nombre de travaux indéfini.

Depuis 25 ans que nous avons créé ce modèle, il est devenu classique et est le favori des fabricants des deux continents.



Position inclinée

II 663 X

Position verticale

1613

Sur demande nous en enverrons devis et détails.

**E. W. BLISS Co,** 100, Boulevard Victor Hugo **St-Ouen** (Seine)

**Fabrique de Boîtes**  
argent

Médaille d'argent



Paris 1900

Médaille d'argent



Milan 1906

**Ecabert-Ziegler**

LES BOIS (Suisse)

**BOITES (ARGENT) TOUS GENRES****SOIGNÉES ET BON COURANT****GRANDE PRODUCTION JOURNALIÈRE****LIVRAISON PROMPTE****OUTILLAGE AMÉRICAIN****Décors et finissage****dans ses ateliers.**